

FCP IRADETT 20

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 20
DU CODE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF**

EXERCICE CLOS, LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le contrôle des états financiers annuels, du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	686.320 dinars
des sommes distribuables au titre de l'exercice de	14.860 dinars
et une variation négative des actifs nets de	15.602 dinars

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Il est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit et ce en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ces normes requièrent que nos travaux d'audit soient planifiés et réalisés en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers soumis à notre examen ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les montants et l'information contenus dans les états financiers. Il consiste, également, à apprécier la fiabilité du contrôle interne des systèmes d'établissement des états financiers, d'une part, et les principes et méthodes comptables suivis et retenus, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers, d'autre part.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nous estimons que les éléments recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des documents mis à notre disposition et compte tenu de ce qui précède, nous certifions que les états financiers, ci-annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations réalisées par votre fonds durant l'exercice clos le 31.12.2013, ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes et conventions comptables de base.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

- i. La comptabilité est tenue au moyen d'un logiciel informatique spécifique qui ne permet pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement qui y sont enregistrées.
- ii. Les états financiers sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif, à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et au PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire contrairement à la NCT n°17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aussi, nous devons vous informer que :

1. Les liquidités et quasi liquidités, représentant 41% de l'actif, sont en dépassement de 21% par rapport au taux réglementaire maximal prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
2. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2013 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées, à hauteur de 58.3%, est en deçà du seuil réglementaire minimal de 80%.
3. L'actif net employé à la clôture de l'exercice 2013 dans des obligations et valeurs assimilées, à hauteur de 37.5%, est en deçà du seuil minimal de 40% prévus par le règlement intérieur du fonds.

Tunis le 25 juin 2014

Le Commissaire aux Comptes

Slim EL FEKIH

BILAN
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

annexe1

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
AC1- PORTEFEUILLE- TITRES	401 476	468 446
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	143 898	149 384
b- Obligations et valeurs assimilées	257 578	319 061
AC2- Placements monétaires et disponibilités	282 129	235 515
a- Placements monétaires	0	179 730
b- Disponibilités	282 129	55 784
AC3- Créances d'exploitation	4 608	
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	688 213	703 960
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 634	1 797
PA2- Autres créditeurs divers	260	241
TOTAL PASSIF	1 893	2 038
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	671 406	688 139
CP2- Sommes distribuables	14 914	13 783
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	53	36
b- Sommes distribuables de l'exercice	14 860	13 747
ACTIF NET	686 320	701 922
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	688 213	703 960

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

annexe 2

	<u>01/01/2013</u>	<u>01/01/2012</u>
	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
	-	-
PR1- Revenus de portefeuille-titres	19 340	21 133
a- Dividendes	3 997	3 192
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 342	17 941
c- Revenus des autres valeurs		
PR2- Revenus des placements monétaires	7 646	5 692
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 986	26 825
CH1- Charges de gestion des placements	10 848	11 680
REVENU NET DES PLACEMENTS	16 138	15 145
PR3- Autres produits		
CH2- Autres charges	763	780
RESULTAT D EXPLOITATION	15 375	14 365
PR5- Régularisations du résultat d'exploitation	-515	-618
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	14 860	13 747
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	515	618
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 905	-5 408
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	3 127	-3 256
- Frais de négociation	-334	-429
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 737	5 272

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

annexe 3

	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	15 375	14 365
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 905	-5 408
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 127	-3 256
d- Frais de négociation de titres	-334	-429
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-13 729	-27 392
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	772 858	893 987
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	9 939	6 373
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	6 190	19 372
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-772 858	-888 299
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-9 560	-4 427
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-6 705	-9 951
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-15 602	-5 064
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	701 922	706 987
b- en fin d'exercice	686 320	701 922
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	60 749	60 252
b- en fin d'exercice	60 749	60 749
VALEUR LIQUIDATIVE	11,298	11,554
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-0,26%	0,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas , une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres .Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2-4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 401 476 DT contre 468 446 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi

voir annexe 4

AC2- Placement monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 282 129 DT contre 235 515 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi:

			en % de l'actif	
	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor à court terme	0	179 730	0	25,5%
Disponibilité	282 129	55 784	41%	7,9%
Total	282 129	235 515	41%	33,5%

AC3- Créance d'exploitation

le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 4 608d représentant des ventes d'actions non encore encaissées

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération à payer au gestionnaire	799	898
Rémunération à payer au dépositaire	834	898
TOTAL	1 634	1 797

PA2- Autres créditeurs divers

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	56	63
Retenue à la source	148	178
frais des transactions	55	0
TOTAL	260	241

CP1-Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012	
Montant	688 139
Nombre de parts	60 749
Nombre de porteurs de parts	2

Souscriptions réalisées	
Montant	772 858
Nombre de parts émises	68 228
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	772 858
Nombre de parts rachetés	68 228
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3 127
Régularisation des sommes non distribuables	379
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-19 905
Frais de négociation	-334

Capital au 31/12/2013	
Montant	671 406
Nombre de parts	60 749
Nombre de porteurs de parts	2

CP2- Sommes distribuables

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	14 860	13 747
Sommes distribuables des exercices antérieurs	53	36
Sommes distribuables	14 914	13 783

PR1- Revenu du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille -titres totalisent 19 340 DT au 31-12-2013 contre 21133 DT au 31-12-2012 et se détaillent ainsi:

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des obligations et valeurs assimilées	15 342	17 941
Revenus des actions et valeurs assimilées	3 997	3 192
TOTAL	19 340	21 133

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placement monétaires s'élevent au 31-12-2013 à 7 646 DT contre 5 692 DT au 31-12-2012 et se détaille ainsi:

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Revenu des BTCT	204	58
Revenu des Placements monétaires	7 442	5 634
TOTAL	7 646	5 692

CH1- Charges de gestion des Placements

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l' AFC	10 014	10 782
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
La rémunération de l'ATB	834	898
TOTAL	10 848	11 680

CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2013 à 763 DT contre 780 DT au 31-12-2012 et se détaille ainsi:

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	707	761
Service bancaire	50	14
Timbres fiscales	6	4
TOTAL	763	780

4- Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentielles	Valeur au 31/12	Plus ou moins values réalisé
Solde au 31-12-2012	470 440	9 209	-11 204	468 445	
Acquisition de l'exercice					
Actions	95 034			95 034	
Emprunt de société					
Emprunt d'état					
Titres OPCVM					
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession Actions	82 241			82 241	3 127
Cession Emprunts de société					
Cession Emprunts d'état					
Remboursement Emprunts de société	58 500			58 500	
décote /surcote Emprunts d'état	1 628			1 628	
Cession OPCVM					
Variation des intérêts courus		-1 356		-1 356	
Variation des plus ou moins values potentielles			-18 278*	-18 278	
Solde au 31-12-2013	423 105	7 853	-29 482	401 476	3 127

*hors décote / surcote Emprunts d'Etat

5-

Autres informations

Données par parts	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,444	0,442
Charges de gestion des placements	0,179	0,192
Revenu net des placements	0,266	0,249
Autres charges	0,013	0,013
Résultat d'exploitation	0,253	0,236
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	-0,010
Sommes distribuables de l'exercice	0,245	0,226
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,008	0,010
Frais de négociation	-0,006	-0,007
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-0,328	-0,089
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	0,051	-0,054
Résultat net de l'exercice	-0,029	0,087

résultat non distribuable de l'exercice	-0,282	-0,150
régularisation du résultat non distribuable	0,006	0,032
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,275	-0,118
Distribution des dividendes	0,226	0,288
-		
Nombre de parts	60 749	60 749
Valeur liquidative	11,298	11,554

Ratios de gestion des placements	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,53%	1,54%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,10%	1,95%

**ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES
ARRETE AU 31/12/2013**

annexe 4

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2013	% ACTIF	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
ACTIONS		160 350	130 487	18,96%	
Air liquide	53	14 936	14 309	2,08%	0,00%
ASSAD	1 296	13 758	9 034	1,31%	0,01%
ATB	1 000	5 452	4 113	0,60%	0,00%
BTE	1 000	29 564	24 703	3,59%	0,10%
Ciments de Bizerte	2 000	15 390	12 388	1,80%	0,00%
ECYCL	458	5 130	4 219	0,61%	0,01%
Hannibal Lease	39	370	347	0,05%	0,00%
Landor	300	2 250	2 212	0,32%	0,01%
Monoprix	500	14 500	11 739	1,71%	0,00%
OTH	500	3 250	3 242	0,47%	0,00%
SOTEMAIL NS	3 948	9 870	9 870	1,43%	0,02%
TELNET	950	5 510	5 446	0,79%	0,01%
TUNIS RE	1 244	12 496	11 310	1,64%	0,01%
UIB	1 300	27 874	17 555	2,55%	0,01%
TITRES OPCVM	10	13 030	13 411	1,95%	0,03%
FCP Capitalisation et garantie	10	13 030	13 411	1,95%	0,03%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
EMPRUNT D'ETAT		192 225	198 448	28,83%	
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	70 152	73 189	10,63%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	20 135	20 772	3,02%	
BTA 6.75% 11 juillet 2017	99	101 938	104 487	15,18%	
EMPRUNT DE SOCIETE		57 500	59 130	8,59%	
ATL 2010/1	500	20 000	20 336	2,95%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	37 500	38 795	5,64%	0,13%
TOTAL	15 787	423 105	401 476	58,34%	